Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

PUY-DE-DÔME
CONSEIL GENERAL

Clermont-Ferrand, le

Commission consultative du Schéma
d'accueil et d'habitat des gens du voyage
dans le Puy-de-Dôme

Relevé de conclusions de la
réunion du 17 octobre 2011

Sous la présidence conjointe de :

- M. Laurent BRESSON,	Directeur départemental adjoint des Territoires, représentant le Préfet du Puy-de-Dôme
- Mme Stéphanie QUERE,	Directrice de l'action sociale territorialisée et de l'insertion - Lutte contre les exclusions, représentant le Président du Conseil Général

Autres membres présents :

- *représentants de l'Etat*

- M. Bertrand LEROY,	Directeur départemental de la Cohésion Sociale
- M. Christian MARX,	Commandant du Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- Mme Laura FERNANDEZ	Directrice de l'Ecole itinérante, représentant l'Inspecteur d'Académie

- *représentant du Conseil Général*

- Mme Martine DE OLIVEIRA,	Chef du service insertion-action sociale

- *représentants des Communes*

- M. Bernard FAURE,	Maire de Maringues,
- Mme Valérie OLLIER,	Maire de Neschers
- M. Jean CAILLAUD,	Maire d'Enval,
- M. René VINZIO,	Maire de Pont-du-Château,
- M. Gérard GOURBEYRE,	Maire d'Orbeil

- *personnalités qualifiées*

- Mme Rosette JARGAILLE,	Présidente de l'Association pour la promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne,
- M. Jacques BONNANT-MICHEL,	Directeur de l'Association nationale des Gens du Voyage Catholiques
- Mme Sandrine MAISONNEUVE,	Ecole itinérante

- *représentants de la CAF et de la MSA*

- Mme Denise FOURNY,	Caisse d'Allocations Familiales
- M. Didier AUBERT,	Mutualité Sociale Agricole,

<u>Assistaient également à la commission :</u>

- M. Tony BERNARD,	Président de l'AGSGV 63, Maire de Châteldon,
- M. Patrice PONS,	Directeur de l'AGSGV63,
- Mmes COLLET, DOUET, BARTHOMEUF et RONZIER	AGSGV 63,
- M. David PIATTI,	Directeur Habitat de Clermont Communauté
- M. Jean-Michel PAQUET,	Clermont Communauté
- Mme Marie Annick DAVERDIN,	Chef du service urbanisme et habitat, Conseil général
- Mme Florence MARTIN	Conseil Général
- M. Yann BATIFOULIER,	Cabinet du Préfet du Puy de Dôme
- M. Jean François HOU,	Chef du service habitat et rénovation urbaine, DDT
- Mme Stéphanie GONDOL,	DDT du Puy-de-Dôme

M. BRESSON et Mme QUERE ouvrent la réunion et accueillent les différents membres de la commission consultative départementale, dont la composition a été renouvelée en 2011.

Depuis juillet 2010, date de la précédente réunion, un état des lieux complet de la situation du Puy-de-Dôme a été réalisé par l'AGSGV en s'appuyant sur des questionnaires, visites et entretiens conduits auprès de nombreuses collectivités, partenaires et usagers.

La présentation de ce diagnostic met ainsi en évidence plusieurs enjeux prioritaires auxquels devra répondre le prochain schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

- **Gestion de l'accueil et des stationnements**

Département pilote au plan national, le Puy-de-Dôme s'est doté depuis 2002 de 21 aires d'accueil, grâce à l'implication des communes, aux subventions versées par l'Etat et à la participation du Conseil Général qui contribue financièrement à la création et au fonctionnement des aires, exerçant ainsi une compétence optionnelle.

La gestion de ces aires s'avère cependant complexe, du fait de la proportion croissante de sédentaires et des dégradations parfois constatées. Le nouveau schéma devra en conséquence développer des outils adaptés, favoriser des pratiques de gestion coordonnées, proposer un appui juridique aux gestionnaires et faciliter la participation des gens du voyage aux instances de suivi et de concertation.

Il est proposé d'associer le Parquet aux prochaines réunions de la commission consultative. La question de la durée de séjour et du lien avec le calendrier scolaire est également soulevée par les voyageurs.

Les stationnements irréguliers ont beaucoup diminué depuis la mise en place des aires d'accueil et les collectivités concernées peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'AGSGV et de la Préfecture. Certains groupes en situation d'errance présentent cependant des difficultés multiples et nécessitent une attention particulière dans le cadre du futur schéma.

- **Grand passage**

L'absence d'équipements dédiés au grand passage conduit d'une part à plusieurs refus de demande chaque année et d'autre part à l'installation parfois spontanée de grands circulants sur des terrains publics ou privés, non aménagés à cet effet.

C'est pourquoi deux à trois aires seraient à créer à proximité des principales agglomérations et des axes autoroutiers du Puy-de-Dôme :

- la ville d'Issoire ouvrira en 2012 une première aire sur le secteur des Vigères.
- le site du Petit Grandaillat permet actuellement d'accueillir des grands circulants à Clermont-Ferrand mais doit évoluer à terme en zone d'activités économiques. Une ou plusieurs alternatives seront à rechercher sur les agglomérations de Clermont-Ferrand et de Riom dans la durée du prochain schéma.

L'efficacité de ce dispositif dépendra également de sa bonne coordination à l'échelle départementale.

- **Habitat**

Depuis plusieurs années, des opérations sont réalisées dans le Puy-de-Dôme pour accompagner l'ancrage territorial des gens du voyage.

Le diagnostic réalisé fait cependant apparaître 680 familles en attente d'une solution en termes d'habitat, dont certaines en grande précarité.

Cela représente un enjeu majeur pour le prochain schéma et nécessite des actions multiples : développement de la production d'habitat adapté (de l'ordre de 30 Plai financés chaque année), expertise et accompagnement des situations individuelles, appui à l'accession et au maintien dans la propriété, mobilisation des intercommunalités dans le cadre des programmes locaux de l'habitat, etc.

- **Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions**

Afin de mieux apprécier les actions nécessaires, une étude sociologique est envisagée et permettra d'évaluer les impacts des réalisations du premier schéma sur les modes de vie, de déplacement et de représentation des gens du voyage.

La scolarisation des enfants du voyage revêt une importance particulière et doit souvent s'appuyer sur un accompagnement spécifique ; les facilités d'accès à l'école (proximité, desserte en transports en commun, cantine) constituent également des conditions importantes de réussite.

D'autres enjeux d'accompagnement et de sensibilisation sont identifiés, que ce soit pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins, ou pour faciliter la poursuite et le développement des activités économiques des voyageurs dans des conditions règlementaires.

Suite à ces différents échanges, la commission consultative émet un avis favorable unanime à l'ensemble des orientations figurant dans le tableau annexe au présent compte-rendu. Afin d'aboutir à une approbation mi-2012 du nouveau schéma, des groupes de travail thématiques seront prochainement mis en place par l'AGSGV. Toute personne intéressée par une thématique particulière est invitée à prendre dès à présent contact auprès de l'association.

- **Demande de Clermont Communauté**

Clermont Communauté alerte la commission consultative sur la situation des sept aires d'accueil de l'agglomération : la plupart des occupants y ont un mode de vie sédentaire et plusieurs noyaux familiaux ne laissent pas s'installer les autres voyageurs.

Compte tenu du faible taux d'occupation et des difficultés majeures rencontrées dans la gestion des équipements actuels, l'agglomération ne souhaite pas réaliser les deux dernières aires d'accueil prévues au premier schéma et propose de réemployer leur financement à des projets mieux adaptés à la demande actuelle : agrandissement d'aires existantes, réalisation de terrains familiaux et création d'une aire de grand passage.

Considérant que les besoins en aires d'accueil apparaissent aujourd'hui satisfaisaits sur le territoire de l'agglomération, la commission consultative émet un avis favorable à cette réorientation des financements communautaires tout en demandant que Clermont Communauté précise avant fin 2011 le contenu des projets prévus en substitution.

Le Directeur départemental
adjoint des Territoires

Laurent BRESSON

La Directrice de l'Action Sociale Territorialisée
et de l'Insertion – *Lutte contre les Exclusions*

Stéphanie QUERE

ANNEXE : ORIENTATIONS AYANT RECU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DANS SA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Aires d'accueil	1/ Harmoniser les pratiques d'exploitation et de gestion des aires d'accueil portant notamment sur : • Les durées des séjours ; • Les tarifs du droit d'usage et des fluides ; • Les adaptations et renouvellement des équipements ; • Les instances de suivi et de concertation. 2/ Poursuivre l'appui financier aux collectivités gestionnaire de l'accueil dans un cadre permettant d'assurer la cohérence départementale. 3/ Organiser et structurer l'appui juridique nécessaire à la gestion et à l'exploitation des aires d'accueil. Point d'attention : Favoriser la participation des Gens du Voyage aux instances de suivi et de concertation

Accueil des petits groupes de voyageurs en dehors des aires réglementées	4/ Accompagner les collectivités en matière d'accueil et de gestion des petits groupes de Voyageurs lors de stationnement spontanés, résiduels et ponctuels. Action spécifique : conduire une réflexion pour l'accueil des groupes de Voyageurs en situation « d'errance » pour une prise en compte adaptée en termes de stationnement et d'accompagnement médico-social.

Grand passage	5/ Réaliser 2 à 3 aires de grand passage de capacité suffisante, proches des axes autoroutiers des agglomérations. 6/ Assurer une coordination de l'accueil des grands circulants à l'échelle départementale et en organiser la gestion.

Habitat	7/ Poursuivre et consolider le lien entre le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage et les dispositifs de droit commun relatifs à l'habitat des personnes défavorisées (PDALPD, DALO, Pôle lutte contre l'habitat indigne...). 8/ Intégrer la problématique d'habitat Gens du Voyage dans les documents de planification (PLH – PLU) dans les objectifs et les programmes d'action territorialisés. 9/ Apporter une réponse diversifiée et adaptée aux besoins des familles Gens du Voyage en matière d'habitat : - En créant un dispositif concerté d'expertise et d'accompagnement des situations ; - En développant et pérennisant une production soutenue d'habitat adapté et notamment de PLAI ; - En facilitant l'accession et le maintien dans la propriété

Habitat	Points d'attention : • Informer les élus et les partenaires institutionnels sur les problématiques d'habitat des Gens du Voyage et les actions possibles. Sensibiliser sur les bonnes pratiques, en matière de conception, de réalisation et de gestion de projets ; • Sensibiliser les notaires sur leur devoir d'information ; • Accompagner les démarches successorales des Gens du Voyage pour une clarification des droits de propriété ; • Sensibiliser et informer les Gens du Voyage sur les règles d'urbanisme ; • Faciliter la recherche foncière des collectivités en ayant recours aux ressources de l'EPF-SMAF et en établissant une procédure d'analyse des DIA (Déclaration d'Intention d'aliéner) ; • Prendre en compte l'évolution des structures familiales dans les projets d'habitat adapté ; • Prendre en compte les activités professionnelles en parallèle des projets d'habitat adapté ; • Penser les projets d'habitat adapté Gens du Voyage dans une perspective de mixité sociale par une coexistence culturelle au service de l'intérêt général et du lien social.

Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions	10/ Évaluer les impacts des réponses apportées en matière d'accueil et d'habitat

Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions	Scolarisation et accompagne-ment scolaire et extra-scolaire des enfants du voyage	11/ Développer un maillage territorial pour l'accompagnement scolaire et extra-scolaire et pour l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des enfants et des jeunes Voyageurs 12/ Poursuivre et étendre les actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme. Points d'attention : • Veiller à la prise en compte des aires d'accueil des Gens du voyage dans les trajets des transports scolaires. • Renforcer et développer le travail du réseau Enfants du Voyage et poursuivre les recherches et expérimentations en termes de méthodologie d'apprentissage, de formation , d'enseignement en collège pour une meilleure intégration des jeunes Voyageurs.

Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions	Santé	13/ Élaborer une coordination des actions de santé à destination des familles Gens du Voyage les plus vulnérables. Point d'attention : Conduire une réflexion avec les Voyageurs et les professionnels de santé sur l'accueil et l'accès aux soins.

Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions	Insertion sociale et professionnelle	14/ Organiser à l'échelle du département une coordination des actions d'insertion sociales et professionnelles. Points d'attention : • Sensibiliser, informer et mettre en lien les acteurs professionnels de l'insertion sociale et économique avec les Gens du Voyage ; • Favoriser un accompagnement de proximité pour la facilitation de démarches de droit commun.

Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions	Activités professionnelles	15/ Engager une réflexion sur les activités économiques des gens du Voyage et sur les cadres règlementaires qui les régissent Points d'attention : • Veiller à l'accompagnement des créateurs d'entreprise dans les phases de projet et de réalisation ; • Sensibiliser les Voyageurs aux risques environnementaux et sanitaires de leur activité et leur donner les moyens d'une prévention efficace ; • Favoriser le déplacement des activités de stockage et de récupération en dehors des zones d'habitation, en zone d'activité ou autre lieu spécialement dédié à ce type d'activité, en conformité avec la réglementation ; • Engager une réflexion pour la réintroduction des Gens du Voyage dans les circuits économiques de la récupération et de la valorisation et du traitement des déchets, en lien avec les professionnels et industriels du secteur ; • Favoriser la valorisation des acquis et de l'expérience pour une reconnaissance des savoir-faire et une préservation de la transmission et de la reproduction des pratiques et des valeurs communautaires.

Gouvernance et instances de suivi et de mise en œuvre du schéma	16/ Faire évoluer les missions de l'AGSGV pour prendre en compte les nouvelles orientations du futur schéma